



Avis aux membres

Le 30 novembre 2011

2011-069

Clôture de marché et séance boursière prolongée à la Bourse de croissance TSX

- Date d'entrée en vigueur révisée
- Symboles admissibles à la CDM de la TSXV
- Paramètres de volatilité de la CDM à la TSXV
- Barème de droits de négociation

Date d'entrée en vigueur révisée

Cet avis est pour annoncer une date d'entrée en vigueur révisée de la mise en œuvre de la facilité de la Clôture de marché et de la séance boursière prolongée à la Bourse de croissance TSX (TSXV) déjà annoncée dans l'avis 2011-047 publié le 26 août 2011. La nouvelle date d'entrée en vigueur est **le 12 décembre 2011**



Paramètres de volatilité de la CDM à la TSXV

Paramètre de prorogation de la fluctuation des prix (PFP)

Le paramètre de prorogation de la fluctuation des prix est utilisé afin de déterminer si oui ou non le cours de clôture final calculé à la fin de la séance boursière en continue est acceptable. La PFP permettra une marge de **5 %** par rapport au CMPV des 20 dernières minutes de négociation sur le marché habituel et au dernier cours négocié du lot régulier du marché en continu.

Le paramètre d'acceptation du cours de clôture (ACC)

Le paramètre d'acceptation du cours de clôture est utilisé afin de déterminer si oui ou non le CCC à la fin de la prorogation de fluctuation des prix est acceptable. L'ACC permettra une marge de **15 %** par rapport au CMPV des 20 dernières minutes de négociation sur le marché habituel et au dernier cours négocié du lot régulier du marché en continu.

La CDM à la TSXV et le barème de droits de négociation

Conformément au barème de droits en vigueur pour la CDM et la séance boursière prolongée pour la TSX, les droits pour la CDM à la TSXV seront alignés avec ceux d'ouverture à la Bourse de croissance TSX, où les deux côtés de la transaction seront facturés à 0,0012 \$ par action active jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté. Les négociations exécutés pendant la séance boursière prolongée seront facturées 0,0002 \$ par côté. (Veuillez vous référer à l'annexe 2 pour le barème des droits de négociation mis à jour)

Les améliorations au site Web de la CDM à la TSXV

Les renseignements relatifs à la facilité CDM à la TSXV et les données intrajournalières à la CDM à la TSXV seront disponibles sur



Annexe 1

Composantes de l'indice S&P/TSX de croissance 30

Symbole	Nom d'émission	Marché d'inscription
AAA	Allana Potash Corp.	TSX
ARN	Arcan Resources Ltd	TSXV
ATC	ATAC Resources Ltd.	TSXV
AUN	Aurcana Corporation	TSXV
BCM	Bear Creek Mining Corporation	TSXV
CAN	Canaco Resources Inc.	TSXV
EAS	East Asia Minerals Corporation	TSXV
GCU	Gold Canyon Resources Inc.	TSXV
GWG	Great Western Minerals Group Ltd	TSXV
HMG	Hana Mining Ltd	TSXV
INT	Intertainment Media Inc	TSXV
IAE	Ithaca Energy Inc	TSX
NML	New Millennium Iron Corp.	TSX
NVS	Novus Energy Inc	TSXV
ORT	Orbite Aluminae Inc.	TSX



- Les mainteneurs de marché de FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive (pour les titres se négociant à plus de 1 \$) pour aider à contrebalancer les frais de négociation encourus pour les activités proactives de couverture des FNB
- Droit par action active de titres à cours élevés est réduit à 0,0010 \$ si ceux-ci sont négociés en fonction d'un volume d'ordre caché passif.
- Droit par action active de titres à faibles cours est réduit à 0,0001 \$ si ceux-ci sont négociés en fonction d'un volume d'ordre caché passif.

Crédits pour les symboles

Un crédit mensuel pour un symbole de groupe B de 100 \$ par symbole sous sa responsabilité est accordé aux mainteneurs de marchés qui atteignent leur score de performance mensuelle

Un crédit mensuel pour un symbole de mainteneur de marché de 20 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marchés. Le crédit de 20 \$ est en sus au crédit pour un symbole de groupe B ci-dessus.

Annulations d'une garantie d'exécution minimale (GEM) :

100 \$ par annulation
Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction GEM

GEM et exécution de lots irréguliers :

0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevés
0,0010 par action pour les titres à faibles cours
S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

Conditions spéciales de règlement :

0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00\$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu après ouverture et sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription :

Côté actif – 1/40^e de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ / transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction
Côté passif – Aucun frais
Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^e de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction

Billets/Débetures :

0,10 \$ par 1 000 \$ de valeur / côté

Titres convertibles :

Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ / côté

Bourse de croissance TSX

Droit

Droit de base :

750 \$ par mois par membre

Transactions d'ouverture :

0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 \$ par côté
Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 55 000 \$ par organisation

Clôture de marché (CDM) :

0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté

Séance boursière prolongée :

0,0002 \$ / action / côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX

Droits du marché continu après l'ouverture

Barème des titres à faible cours :

Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité	Droit / Action
Niveau de base	0,0002 \$
Niveau de primes	0,00015 \$

Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Niveau de base	0,0001 \$

⁸ Le programme de récompenses TMX pour les clients de ce niveau s'applique lorsque tous les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont remplis :

- Le volume mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés pour les titres à faible cours est plus de 20 millions d'actions ou plus que le volume moyen mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés au cours du 4^e trimestre 2010.



- Le niveau de primes sera appliqué aux transactions excédentaires par rapport au volume mensuel moyen du Q4 2010.
- Veuillez vous référer à [l'avis aux organisations participantes et aux membres #201-022](#) pour un exemple de l'application du niveau de prime.

Barème des titres à cours élevé :

Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ⁶	Droit / Action
Volume mensuel actif : X 250 M d'actions	0,0035 \$
Volume mensuel actif : 125 M < X 250 M d'actions	0,0034 \$
Volume mensuel actif : X >250 M d'actions	0,0033 \$
Volume actif négocié en fonction du volume d'ordres cachés	0,0010 \$

Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X 250 M d'actions ⁹	0,0031 \$
Volume mensuel passif : 125 M < X 250 M d'actions	0,0031 \$
Volume mensuel passif : X > 250 M d'actions	0,0032 \$

⁶ Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

³ Le taux pour la catégorie de clients admissibles à une récompense de TMX ne s'applique que quand les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont satisfaits

- Au moins 80 % de tous les volumes exécutés, incluant les volumes d'ordres cachés, sur l'ensemble des marchés boursiers au Canada doivent l'être sur TMX.
- L'admissibilité à cette catégorie de récompenses est basée sur le fait que les seuils de négociations ont été atteints au cours de la période des six mois précédents. L'escompte de taux pour la catégorie des récompenses de clients sera calculé et cumulé mensuellement et payé à rétroactivité.

